

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FC GRENOBLE RUGBY - COMMISSION FEDERALE D'APPEL

PARIS, LE 31 JANVIER 2024 – A la suite de la décision rendue ce jour par la Commission fédérale d'appel, par laquelle a été prononcée à l'encontre du FC Grenoble Rugby :

- un retrait de 5 points intégralement assortis du sursis au classement du championnat de 2^{ème} division professionnelle de la saison en cours au motif « d'incohérence et / ou invraisemblance du budget (initial et/ ou actualisé) »
- un retrait de 4 points dont 2 points assortis du sursis au classement du championnat de 2^{ème} division professionnelle de la saison en cours au motif de « non-respect des dispositions réglementaires et décisions de la CCCP et/ ou du Conseil de discipline du rugby français »

La décision de 1^{ère} instance du 14 décembre portait sur un retrait de 6 points ferme, qui est ramené à 2 points ferme par la Commission fédérale d'appel.

Le FC Grenoble Rugby se voit donc recréditer de 4 points au classement de PRO D2 de la saison 2023/2024.

CONTACT PRESSE

Thibault BRUGERON – thibault.brugeron@lnr.fr – 01 55 07 87 51